CONTRACTING PHOTOVOLTAIQUE

VALORISEZ VOTRE TOIT SANS INVESTIR





DE QUOI S'AGIT-IL?

Le contracting photovoltaïque est une solution qui vous permet de profiter d'une installation de production d'énergie solaire sans investir. Vous mettez votre toit à disposition de Sinergy, qui prend en charge tous les frais d'investissement à votre place.

Vous bénéficiez ainsi d'un courant électrique produit localement, à un tarif réduit, ainsi que d'un revenu pour l'utilisation du toit.





UNE SOLUTION POUR QUI?

POUR LES TOITS D'UNE SURFACE MINIMALE DE 300 M²

Les propriétaires de PPE, de halles industrielles, de loisirs ou agricoles avec une surface de toit en parfait état d'au minimum 300 m².

QUELS SONT VOS AVANTAGES?

- Eviter de mobiliser des ressources financières dans un investissement
- Profiter d'un tarif fixe et attractif sur 25 ans pour l'énergie auto-consommée
- Auto-consommer l'énergie produite sur votre toit et faire ainsi des économies sur votre facture d'électricité
- Encaisser un loyer pour la surface mise à disposition

- Disposer de la possibilité de racheter l'installation photovoltaïque en tout temps à sa valeur résiduelle
- Bénéficier du retour de l'installation gratuitement à l'échéance du contrat de 25 ans
- Compter sur le professionnalisme et le sérieux d'un partenaire local
- Contribuer à la protection de l'environnement en réduisant votre empreinte carbone



CHF O.-L'installation photovoltaïque est financée par Sinergy.

Exemple pour une installation de 1'000 m² sur le toit d'une entreprise

Facture actuelle (Tarifs 2023)

Sans contracting

28'500.-

Facture future

Avec contracting

Installation photovoltaïque 1'000 m²: 60'000 kWh du réseau à 28.5 cts: 40'000 kWh auto-consommés à 10 cts:	CHF	0
	CHF CHF	17'100 4'000
TOTAL ANNUEL:	CHF	20'100

CHF 8'400.-

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le tarif pour l'auto-consommation varie en fonction de la taille et de la complexité du projet
- Le toit doit être en parfait état et d'une surface minimale de 300 m²
- Le contrat d'utilisation du toit est signé pour une durée de 25 ans, le contrat d'auto-consommation peut être résilié chaque année

Votre économie annuelle :



QUELLES SONT LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET?

SINERGY RÉALISE ET FINANCE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE. ELLE ASSURE ÉGALEMENT LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DU PROJET:

- 1. Notre spécialiste effectue une visite technique sur place et analyse le potentiel de votre toit
- 2. Vous recevez une offre personnalisée si le toit répond aux conditions
- 3. Sinergy se charge de l'ensemble des démarches administratives
- 4. Nos partenaires locaux installent la centrale photovoltaïque dans les meilleurs délais après la signature du contrat
- 5. Nous raccordons ensuite votre installation au réseau électrique de Sinergy. Vous permettant de commencer à auto-consommer le courant produit sur votre toit

Sinergy et ses partenaires restent disponibles tout au long de la durée de vie de l'installation



PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC NOS SPÉCIALISTES

NICOLAS VARONE

RESPONSABLE ÉNERGIES & PRODUITS

SINERGY COMMERCE SA RUE DU COLLÈGE 7 1920 MARTIGNY +41 (0) 27 564 25 00 SINERGY.CH/PHOTOVOLTAIQUE PHOTOVOLTAIQUE@SINERGY.CH